

**PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT  
INCLUANT OU NON UNE DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES**  
(articles 431-1 et suivants du code de l'environnement et articles 240-1 et suivants du code de l'environnement)

